



Conseil économique et social

Provisoire

30 septembre 2005

Français

Original: anglais

Session d'organisation pour 2003

Compte rendu analytique provisoire de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 28 janvier 2003, à 15 heures

Président : M. Rosenthal (Guatemala)

Sommaire

Aperçu du rapport *World Economic Situation and Prospects 2003*

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



La séance est ouverte à 15 h 15.

Aperçu du rapport *World Economic Situation and Prospects 2003*

1. **M. Kinniburgh** (Division de l'analyse des politiques de développement, Département des affaires économiques et sociales) dit que son département et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ont collaboré à l'établissement de ce rapport pour mieux concerter leur action respective.

2. Le but du rapport est de présenter, au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires, une synthèse des grandes tendances économiques des années 2002 et 2003 en accordant une attention particulière aux questions de développement. Il est à noter que les chiffres figurant dans ce rapport ne sont toutefois pas comparables à ceux produits par d'autres organisations, notamment le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), parce que les périodes considérées de même que les méthodes de regroupement des données par région varient d'une organisation à l'autre.

3. Dans les pays en développement, le rythme de croissance de la production s'est considérablement ralenti depuis l'an 2000, bien qu'une reprise plus rapide soit annoncée pour 2003. Dans les dernières années, la production en Chine a augmenté de manière constante au rythme de 7 % par an, ce qui fait de ce pays un cas à part; comme les données sur la Chine fausseraient les statistiques globales sur les pays en développement, il n'en a pas été tenu compte dans le calcul.

4. Une comparaison des prévisions actuelles et de celles d'il y a six mois révèle que la production a effectivement crû au rythme prévu dans les économies des pays développés et des pays en transition, mais à un rythme plus lent que prévu dans les pays en développement, déjà durement frappés par la stagnation économique en 2001 et une lente progression en 2002. L'écart entre les prévisions établies à six mois d'intervalle montre qu'il est dangereux d'associer des dates à des prévisions de résultats économiques car on risque de pêcher par optimisme.

5. Dans les pays en développement, le taux de croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) a varié considérablement. Sous l'influence de la Chine, de l'Inde et des pays autrefois considérés comme nouvellement industrialisés, l'Asie du Sud et l'Asie de l'Est ont enregistré de bons résultats, qui devraient se maintenir. Si en Asie occidentale les résultats laissaient à désirer en 2001, principalement en raison des cours du pétrole, ils ont été un peu meilleurs en 2002 et devraient continuer de s'améliorer en 2003. Le taux de croissance de l'Afrique, qui se situait entre 3 et 4 %, est satisfaisant, mais il ne suffit pas à compenser la pauvreté généralisée. L'Amérique latine a connu des revers en 2001 et a même vu son PIB diminuer en 2002, mais devrait trouver un nouveau souffle en 2003.

6. Le Département des affaires économiques et sociales en conclut qu'il est difficile de lutter contre la pauvreté lorsque la croissance du PIB passe sous la barre des 3 %. En l'an 2000, 64,6 % de la population des pays en développement vivait dans des pays dont le taux de croissance du PIB était inférieur à ce seuil; en 2001 et 2002, cette proportion est passée à environ 40 %. En revanche, la proportion de la population mondiale aux prises avec de sérieuses difficultés dues à la faible croissance du PIB par habitant a atteint environ 10 %, alors qu'elle était d'environ 6 % en l'an 2000. Cela rend plus problématique, dans les objectifs du Millénaire pour le développement, la réalisation de l'objectif consistant à réduire de moitié le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour. Il n'a pas non plus été tenu compte de la Chine dans l'établissement de ces deux comparaisons.

7. Si on analyse les points forts et les points faibles des économies des pays développés, on constate que ces pays continuent à être le moteur de la croissance économique mondiale, mais qu'ils sont vulnérables. De manière générale, la demande des consommateurs a été forte, à quelques exceptions près, notamment au Japon. Cette demande risque cependant de s'essouffler. Quant à la demande des entreprises, elle est faible, sous l'effet de la contraction due à la surcapacité et des problèmes de gouvernance des entreprises; la baisse de la confiance chez les consommateurs contribuera probablement à maintenir la faiblesse de la demande. L'augmentation des cours du pétrole est elle aussi susceptible de contribuer à la contraction de la demande. L'action entreprise dans le domaine de la politique économique et fiscale a quelque peu amélioré

les perspectives, toutefois, et d'autres mesures de stimulation offrent aussi des possibilités intéressantes.

8. Si on analyse les points forts et les points faibles des économies des pays en développement et en transition, on constate que la faiblesse de la demande à l'échelle mondiale, particulièrement marquée dans les pays développés, a eu des effets néfastes, bien que la situation en Asie n'ait pas été trop mauvaise du fait de la croissance en Chine. La baisse depuis l'an 2000 des cours des produits de base autres que le pétrole, particulièrement les minéraux et les boissons tropicales, a réduit les revenus dans les pays en développement. Traditionnellement, les entrées de capitaux sont cycliques, mais les investissements étrangers directs sont en baisse constante depuis trois ans, tandis que d'autres flux de capitaux ont diminué; on a même constaté parfois des sorties de capitaux. Les possibilités d'intervention sont limitées, car les économies en question sont dans une situation budgétaire précaire et leur politique monétaire est gênée par le risque d'exacerber leurs difficultés de balance des paiements et de compromettre des flux de capitaux déjà précaires. Globalement, toutefois, ces économies se sont renforcées du fait de l'amélioration de leurs paramètres macroéconomiques et de leurs politiques.

9. Grâce à la mondialisation, le commerce est devenu la locomotive de la croissance économique mondiale. En croissance en l'an 2000, les exportations mondiales ont connu un recul en 2001 et se sont rétablies en 2002. On s'attend à ce que ce cycle de rétablissement se maintienne en 2003.

10. L'avenir proche laisse présager des risques et des incertitudes pour l'économie mondiale. Comme le démontre l'écart entre les prévisions actuelles et celles d'il y a six mois, la reprise a été plus lente et plus faible que prévu. Elle n'est pas non plus très sûre : elle peut être compromise par des faiblesses des économies développées, particulièrement en Europe, aux États-Unis et au Japon. Dépendre largement des États-Unis pour alimenter cette croissance ne fait qu'accroître le risque. À en croire les prévisions à court terme des médias, un des effets de cette incertitude est que le marché boursier, traditionnellement considéré comme un baromètre de la confiance des consommateurs et des entreprises, va connaître un nouveau déclin.

11. Les difficultés de l'économie mondiale peuvent être dues à des déséquilibres dans les pays développés,

plus particulièrement les États-Unis, qui ont un déficit commercial très important et dont la monnaie a jusqu'à très récemment été surévaluée. La lenteur de la croissance mondiale peut également occasionner de graves problèmes monétaires dans certains pays, comme l'a montré la spirale de la crise en Argentine.

12. D'autres facteurs pourraient venir compliquer les problèmes économiques actuels. Bien qu'il soit difficile de prévoir la possibilité d'un conflit en Asie occidentale, un tel événement aurait sûrement des conséquences économiques. La destruction du capital physique et humain de cette région entraînerait des coûts de relèvement et de reconstruction. Or il ne faut pas considérer ces dépenses uniquement sous l'angle de leur coût absolu, mais aussi sous celui du coût de substitution, du fait que les sommes consacrées au relèvement et à la reconstruction auraient pu être affectées à d'autres secteurs. Les cours du pétrole s'en ressentiraient également. L'expérience a montré que les augmentations de courte durée des cours du pétrole peuvent être absorbées au moyen d'un réajustement des stocks, par exemple. En revanche, une augmentation soutenue de l'ordre de 10 à 15 % risque de causer un ralentissement de l'économie et une récession, en ébranlant la confiance des consommateurs et des entreprises et en comprimant la demande et la croissance.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (E/2002/3; E/2003/1 à 3, 6, 7 et 9; E/2003/L.1)

13. **Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur les projets de décision figurant dans le document E/2003/L.1.

Projet de décision I : Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2003 du Conseil économique et social

14. **M. de Barros** (Secrétaire du Conseil) donne lecture d'une série de propositions d'amendements et de corrections à l'ordre du jour provisoire pour la session de fond de 2003 du Conseil, contenues dans le document E/2003/1. Ces changements tiennent compte des récentes activités de l'Organisation dans le domaine du financement du développement.

15. Le projet de décision I, tel que révisé oralement, est adopté.

Projet de décision II : Programme de travail de base du Conseil économique et social pour 2004

16. Le projet de décision II est adopté.

Projet de décision III : Organisation des travaux de la session de fond de 2003 du Conseil économique et social

17. Le projet de décision III est adopté.

Projet de décision IV : Thème du débat consacré aux activités opérationnelles de la session de fond de 2003 du Conseil économique et social

18. **Le Président** fait observer que le thème du débat consacré aux activités opérationnelles n'a pas été choisi par le Conseil, et qu'il correspond plutôt à une demande faite au paragraphe 27 de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale. Il propose de reformuler le projet de décision comme suit : « Le Conseil économique et social décide de donner suite pendant le débat consacré aux activités opérationnelles, à la demande figurant au paragraphe 27 de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale concernant les progrès réalisés en matière de financement des activités de coopération pour le développement du système des Nations Unies. »

19. **M^{me} Fragoulopoulou** (Grèce), parlant au nom de l'Union européenne, dit qu'elle apprécie la suggestion du Président mais fait remarquer que la demande figurant au paragraphe 27 de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale ne se limite pas à la question qu'il a mentionnée. Il est également demandé au Conseil d'examiner, lors de la session de fond de 2003, les conclusions auxquelles aura abouti l'examen triennal des orientations concernant les ressources destinées aux activités opérationnelles de développement. Le thème du débat consacré aux activités opérationnelles devrait prendre en considération la demande dans sa totalité.

20. **M. Benmellouk** (Observateur du Maroc), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, préfère qu'on adopte la proposition faite à l'origine par le Président. Si l'Union européenne n'est pas en mesure de le faire, la question pourra être étudiée plus avant lors de la prochaine séance du Conseil.

21. **M. Chave** (Observateur de la Suisse) dit que sa délégation a mené les négociations concernant la résolution 56/201 de l'Assemblée générale. Il rappelle

qu'au paragraphe 95 de la résolution, l'Assemblée générale invite le Conseil à examiner, durant le débat qu'il consacrera aux activités opérationnelles au cours de ses sessions de fond de 2002 et 2003, les activités opérationnelles du système des Nations Unies, de façon à évaluer la suite donnée à la résolution, en vue d'en assurer l'application intégrale. Le thème des débats consacrés aux activités opérationnelles en 2002, 2003 et 2004 avait été arrêté d'un commun accord; cette décision a recueilli l'adhésion entière de l'Assemblée et il n'y a pas lieu d'en discuter plus avant.

22. **Le Président** considère que le Conseil souhaite reporter la poursuite de l'examen du projet de décision à une date ultérieure, en attendant des consultations officielles.

23. Il en est ainsi décidé.

Projet de décision V : Thème du débat consacré aux affaires humanitaires de la session de fond de 2003 du Conseil économique et social

24. **Le Président** considère que le Conseil souhaite reporter l'examen du projet de décision à une date ultérieure, en attendant des consultations officielles.

25. Il en est ainsi décidé.

Projet de décision VI : Thème du débat consacré à la coopération régionale de la session de fond de 2003 du Conseil économique et social

26. **M^{me} Fragoulopoulou** (Grèce), parlant au nom de l'Union européenne, dit que le thème proposé est extrêmement pertinent en l'état actuel des négociations dans le cadre du Programme de Doha et compte tenu des efforts multilatéraux, régionaux et bilatéraux visant à aider les pays à bénéficier de ces négociations et de leur résultat. Il permettra en particulier d'examiner le rôle du système des Nations Unies dans les activités destinées à favoriser une augmentation de l'aide et un renforcement accru des capacités en matière de commerce, le volet développement des négociations commerciales régionales et la façon dont l'intégration régionale contribue à la croissance économique et au développement. L'Union européenne a élaboré une stratégie pour accroître l'assistance en matière de commerce et elle privilégie l'aspect développement du commerce à l'échelle multilatérale et régionale. Axer le débat consacré à la coopération régionale sur ces aspects clefs permettra d'en assurer le caractère

constructif et d'éviter tout double emploi avec les débats qui se déroulent dans d'autres enceintes.

27. Le projet de décision VI est adopté.

Projet de décision VII : Date de la réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec des représentants des institutions de Bretton Woods

28. **Le Président** propose d'ajouter les mots « et de l'Organisation mondiale du commerce » après « institutions de Bretton Woods ».

29. Le projet de décision VII, tel que révisé oralement, est adopté.

Projet de décision VIII : Deuxième session du Comité d'experts de l'administration publique et ordre du jour provisoire de la session

30. S'agissant des incidences qu'aurait sur le budget-programme la tenue à New York de la réunion du Comité d'experts de l'administration publique, **M. de Barros** (Secrétaire du Conseil) rappelle l'état que le représentant de la Division de la planification des programmes et du budget a présenté oralement au Conseil le 19 décembre 2002 et dans lequel il a fait remarquer que si la réunion se tenait du 7 au 11 avril 2003, il serait possible de fournir au Comité des services de conférence en ayant recours uniquement aux capacités existantes de l'Organisation, ce qui n'entraînerait aucun coût supplémentaire. Si le Conseil adopte le projet de résolution E/2002/L.41, le Secrétariat se propose d'organiser la réunion du Comité du 7 au 11 avril 2003, à moins que le Conseil n'en décide autrement.

31. **M^{me} McCann** (États-Unis d'Amérique) souhaite savoir comment sera financé le montant additionnel de 43 500 dollars correspondant aux frais de voyage et à l'indemnité journalière de subsistance des experts qui participeront à la réunion.

32. **M. de Barros** (Secrétaire du Conseil) rappelle que dans l'état qu'il a présenté oralement, le représentant de la Division de la planification des programmes et du budget a expliqué que le montant de 43 500 dollars serait financé conformément à la pratique établie et qu'un rapport serait présenté à ce sujet à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, dans le cadre de son examen du rapport final sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2002-2003.

33. **M^{me} McCann** (États-Unis d'Amérique) fait observer que sa délégation ne sera pas en mesure d'appuyer le projet de décision si le montant additionnel de 43 500 dollars ne peut être financé dans les limites des ressources existantes.

34. **M. Benmellouk** (Observateur du Maroc), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et la Chine, s'étonne que le Secrétariat ait soulevé la question des incidences du projet de décision sur le budget-programme. Il n'y a pas de raison de rouvrir un débat qui a été clos l'année précédente lorsque le Conseil a décidé que le coût des services pour la session du Comité serait financé dans les limites des ressources existantes.

35. **Le Président** estime qu'il serait utile que le Secrétariat donne des éclaircissements sur l'état qu'il a présenté.

36. **M. Shimizu** (Japon) croit comprendre que le Conseil avait pris une décision claire sur la question au paragraphe 5 de sa résolution 2002/40.

37. **M^{me} McCann** (États-Unis d'Amérique) n'est pas satisfaite de l'arrangement proposé pour financer le coût supplémentaire ni de la façon dont il en a été rendu compte à l'Assemblée générale, et que sa délégation ne pourra appuyer la tenue de la réunion aux dates proposées que si elle a la garantie que ce coût sera financé dans les limites des ressources existantes.

38. **M. Benmellouk** (Observateur du Maroc) dit que la seule question à débattre est celle des dates précises de la session, le Conseil ayant décidé de tenir celle-ci en 2003.

39. **Le Président** pense comme l'Observateur du Maroc qu'une décision a déjà été prise en ce qui concerne la tenue de la réunion et que le Conseil a reçu l'assurance que le coût serait financé dans les limites des ressources existantes. En raison des doutes exprimés par la représentante des États-Unis, il serait utile d'obtenir des éclaircissements de la Division de la planification des programmes et du budget.

40. **M. Khamis** (Division de la planification des programmes et du budget) rappelle que comme il l'avait dit le 19 décembre 2002, la convocation de la réunion du Comité en 2003 coûterait environ 114 500 dollars au titre des frais de voyage et de l'indemnité journalière de subsistance des experts. On prévoit que des économies d'un montant de 71 000 dollars environ seront réalisées sur la somme de

163 000 dollars allouée à la seizième réunion du Comité. La Division n'avait pas été en mesure de dire à ce moment-là si le solde de 43 500 dollars pourrait être couvert; elle avait donc indiqué que le montant restant serait financé suivant la pratique établie et qu'un rapport à ce sujet serait soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, comme il a été dit précédemment. L'orateur réaffirme que si la session du Comité se tient du 7 au 11 avril 2003, les services de conférence nécessaires pourront lui être fournis dans le cadre des ressources existantes et n'entraîneront aucun coût supplémentaire.

41. **M^{me} McCann** (États-Unis d'Amérique) demande si la Division de la planification des programmes et du budget est désormais en mesure de déterminer si le montant supplémentaire de 43 500 dollars pourra également être financé dans les limites des ressources existantes.

42. **M. Khamis** (Division de la planification des programmes et du budget) répond que ce sera impossible à déterminer avant le second semestre de l'année.

43. **M. Benmellouk** (Observateur du Maroc) propose de modifier le texte du projet de décision comme suit :

« Le Conseil économique et social décide que la deuxième session du Comité d'experts de l'administration publique se tiendra à New York du 7 au 11 avril 2003 et approuve l'ordre du jour. »

44. **M^{me} McCann** (États-Unis d'Amérique), appuyée par **M. Shimizu** (Japon), dit qu'elle est prête à accepter la modification proposée à condition qu'on ajoute la phrase suivante à la fin du texte :

« Le Conseil économique et social prie le Secrétariat de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aucune dépense supplémentaire n'apparaisse dans le rapport final sur l'exécution du budget. »

45. **M. Benmellouk** (Observateur du Maroc) dit que l'amendement proposé par les États-Unis n'est pas

acceptable, mais que le Groupe des 77 et la Chine sont prêts à accepter l'inclusion d'une référence à la résolution 2002/40 du Conseil.

46. La séance est suspendue à 17 heures; elle est reprise à 17 h 20.

47. **Le Président** dit qu'on est parvenu à un accord sur la formulation de la phrase suivante, à ajouter à la fin du texte du projet de décision :

« Dans ce contexte, le Conseil rappelle sa résolution 2002, en date du 19 décembre 2002, et demande notamment au Secrétariat de prendre les mesures requises pour financer les dépenses afférentes à la session dans la limite des ressources existantes. »

48. Le projet de décision VIII, tel que modifié oralement, est adopté.

Projet de décision IX : Participation des organisations intergouvernementales aux travaux du Conseil économique et social

49. Le projet de décision IX est adopté.

50. **Le Président** dit que le Bureau examinera les demandes de participation soumises par la Banque islamique de développement (E/2003/6), l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (E/2003/7) et l'Institution intergouvernementale pour l'utilisation de la microalgue spiruline contre la malnutrition (E/2002/3), et qu'il fera des recommandations en temps utile.

Répartition des responsabilités au sein du Bureau

51. **Le Président** dit qu'il sera responsable du débat de haut niveau. Les Vice-Présidents, à savoir M. Hussein (Éthiopie), M. Sharma (Népal), M. Kuchinsky (Ukraine) et M^{me} Rasi (Finlande), présideront respectivement les débats de la session de fond de 2003 consacrés aux activités opérationnelles, à la coordination, aux questions humanitaires et aux questions générales.

La séance est levée à 17 h 25.